



Héritage Saint-Bernard

Châteauguay, le mercredi 1^{er} février 2023

Canard noir
Lauréat 1999 • 2008

Les Phénix
de l'environnement
Lauréat 2000



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle : le mercredi 29 mars 2023 à 16 h au Pavillon de l'île

Bonjour cher (e) membre,

Vous êtes convié.e à l'assemblée générale annuelle (AGA) d'Héritage Saint-Bernard qui se tiendra au Pavillon de l'île **le mercredi 29 mars 2023 à 16 h**.

Vous trouverez l'ordre du jour de l'AGA en annexe. L'ensemble des documents relatifs à cette rencontre annuelle se trouvent sur notre site web : <https://ilesaintbernard.com/aga/>.

Afin de faciliter la logistique de cette rencontre, nous demandons aux personnes intéressées à assister à l'AGA d'en informer l'organisme en écrivant à [Vanessa St-Pierre](mailto:Vanessa.St-Pierre@ilesaintbernard.com).

POUR EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE

Pour exercer votre droit de vote lors de l'AGA, vous devez être membre en règle au moins 21 jours avant l'assemblée générale annuelle (**au plus tard le 8 mars 2023**). Notez qu'un laissez-passer pour le refuge faunique Marguerite-D'Youville ne constitue pas une carte de membre de la corporation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette année, quatre postes sont en élection pour un mandat de deux ans.

Pour vous présenter sur le conseil d'administration d'Héritage Saint-Bernard, en plus d'être membre en règle depuis au moins 21 jours, vous devez déposer votre candidature au secrétaire du conseil d'administration **au moins 14 jours avant la date de l'AGA (au plus tard le 15 mars 2023)**. **Chaque candidature doit être appuyée par deux autres membres en règle.** *

En espérant vous compter de la partie pour cette rencontre annuelle virtuelle!

Paul Sauvé, président d'Héritage Saint-Bernard

* Pour vous présenter sur le conseil d'administration, adressez votre candidature appuyée par deux membres en règle à :

Madame Catherine Lévesque-Sauvé, secrétaire du conseil d'administration d'Héritage Saint-Bernard à communications@heritagestbernard.qc.ca.

NOS PARTENAIRES

